

Gilbert Hubé

De l'analyste à l'analyste désignant¹

Depuis plusieurs mois, un fil rouge relie nos rencontres, il se formule ainsi : il n'y a pas... d'homotopie.

En octobre 2012, Christian Centner, se référant à de précédents travaux (Jacques Le Brun, Fanny Émilie Jeandel), a proposé l'absence d'homotopie entre l'École, la communauté d'expérience et l'expérience des praticiens. Les deux premières se distinguent en tant que l'une est une personne morale, ayant statut juridique et que la seconde « consiste en la mise en commun d'une certaine expérience par un certain nombre de personnes physiques ». Avec l'expérience des praticiens, elles prendraient consistance borroméenne par « la désignation d'un passeur [qui] serait un des actes par lesquels s'effectue ce nouage dans la vie de l'École² ».

Cette non-homotopie est une trouvaille du dispositif commun de passe entre l'EpSF et la lettre lacanienne. Jean Fortunato l'a mise à jour en nommant avec *l'a-troisième*, le non recouvrement du Collège de la passe — communauté d'expérience vais-je proposer — et l'École.

Je vais interroger cette hypothèse par la désignation d'un passeur pour la passe, en l'abordant successivement par l'analyste, en tant qu'il désigne un passeur, la communauté d'expérience et l'École. Ma conclusion, un peu différente de celle de Christian Centner, proposera le mode d'organisation de l'École, ou de l'association d'école, comme faisant leur nouage, borroméen ou non.

¹ Exposé lors de la rencontre de *l'a-troisième*, le 13 avril 2013 ; rappelons que *l'a-troisième* est définie comme espace-temps hors écoles (EpSF et la lettre lacanienne) où se soutient, depuis début 2011, une réflexion sur l'expérience de la passe, son dispositif et les effets du dispositif commun aux deux écoles à l'œuvre de 2000 à 2012. Ce texte est également diffusé via la *mailing-list* de *l'a-troisième*. NDLR

² C. Centner, « Absence d'homotopie », exposé lors de la rencontre de *l'a-troisième* d'octobre 2012 et diffusé via la *mailing-list*. Pour la référence à F. E. Jeandel, il s'agit de son exposé « École, école et liecture » publié dans les *Carnets* de l'EpSF, n° 85 et 86, et précisément p. 129 et sv. du n° 85. Elle cite une remarque de J. Le Brun lors du débat qui a suivi son intervention. On trouve déjà une notion avoisinante dans J. Le Brun, « Enjeux de l'extension », *Carnets* de l'EpSF, n° 30, pp. 46 -47.

Pour ce faire, il me faut certes d'abord réduire l'expérience des praticiens à celle d'un moment de la cure qui conduit l'analyste à une désignation, distinguant le psychanalyste et son expérience, de son institutionnalisation comme psychanalyste désignant.

L'analyste

Qu'est ce qui peut bien arriver à un psychanalyste dans une cure pour qu'il songe à en parler et à produire un passeur ? Il pourrait bien s'agir d'une exigence intrinsèque à la situation de l'analyste à tel moment de la cure, et non pas, sans doute, un désir de faire fonctionner la procédure de la passe. Le malaise et l'embarras d'un certain nombre d'analystes que les circonstances mettent dans l'impossibilité d'une telle désignation, en témoigneraient. Et pourtant, c'est au joint de la cure et de la passe, à l'endroit où la passe appelle des passeurs, que se rencontrent l'analyste, impliqué dans une cure, et celui qui participe du social. Cette division est recouverte par la qualification d'analyste désignant qui les unifie.

Partons donc de l'analyste, celui qui est seul, aussi seul qu'il l'a toujours été dans son rapport à la psychanalyse, celui qui le met dans un certain rapport avec un analysant. Partons donc du moment où se décide une désignation, telle que la doxa nous le propose, quand de l'analysant passe au psychanalyste.

L'analyste qui va désigner un passeur est dans ce temps singulier d'une cure singulière que nous caractérisons comme chute du sujet-supposé-savoir, avec d'un côté la desubjectivation, de l'autre le désêtre. S'il a conduit la cure jusque-là, c'est en supportant à la fois la supposition du sujet de l'inconscient qu'il propose à son analysant, et le semblant de l'objet manquant que cet analysant couvre de cette supposition. Et voilà que le voile se déchire, il est découvert et bientôt rejeté comme ce semblant. Là où le psychanalysant lâche l'objet de son fantasme qui soutient son désir, le psychanalyste se retrouve bien dépouillé, il n'est plus ni sujet-supposé-savoir, ni semblant de (a).

Alors que se passe-t-il, quand ce n'est pas seulement à cet analyste là que ça arrive, mais que « du psychanalyste » se trouve mis à nu ? On peut supposer l'analyste « dans une situation intenable » : il sait que la chute du sujet-supposé-savoir est au bout de l'analyse, et c'est alors rencontre du réel, et en même temps il sait que son hypothèse est indispensable à la psychanalyse.

Si, lorsque l'inessentialité de ce sujet s'avère, l'analyste est face à son propre rapport à celui-ci, est-il croyance ou savoir ? C'est une mise à

l'épreuve de la psychanalyse elle-même à l'endroit de ce qu'elle peut produire : du psychanalyste. En nommant ce moment *passé*, il réalise la question en désignant un passeur, attribuant à un analysant de savoir incarner cette passe dont un autre, un tiers, pourra faire l'épreuve. Il institue un savoir que ce sujet, il n'y a pas. Ce passeur, supposé savoir entendre et transmettre le texte de la parole du passant représente peut-être aussi ce champ de coupure entre analysant et analyste, de non-homotopie entre les deux.

Si c'est au moment où « le partenaire s'évanouit de n'être plus que savoir vain d'un être qui se dérobe³ » que le psychanalyste relance la question de la psychanalyse, de sa raison, par la désignation d'un passeur, n'est-ce pas une façon de faire avec sa propre division entre le peu d'être qu'il se sait et l'impensable de ce savoir.

Sans négliger que ce moment n'apparaît pas dans toute cure, ni que l'analyste peut l'ignorer, s'il est vrai que c'est un moment structural de la psychanalyse, celui du passage à l'analyste, l'on peut se demander comment l'analyste qui ne peut désigner un passeur, c'est-à-dire recourir à cette solution, comment il s'en arrange, c'est-à-dire fait passer la question ? Serait-ce un moment où s'enclenche l'interminable de certaine cure ? Celui d'une création de l'analyste dans un autre champ, ou de sa contribution théorique à la psychanalyse ?

Mais l'expérience a montré que le problème posé à l'analyste ne s'arrêtait pas là, il n'est pas possible que la question soit réglée ni par un seul ni par des tiers. Éclaircir le passage du psychanalysant au psychanalyste, « cette œuvre ne peut être menée seul puisque (c'est) la psychanalyse qui en fait l'accès⁴ », de même que le savoir qui s'en déduit « n'est pas portable, de ce que nul savoir ne puisse être porté d'un seul⁵ » et Lacan d'ajouter « d'où son association à ceux qui ne partagent avec lui ce savoir qu'à ne pas pouvoir l'échanger⁶ ».

Il y a, il y aurait, dans ce moment de passage du psychanalysant au psychanalyste un pousse-à-dire, rencontrer au moins un autre psychanalyste pour vérifier en lui-même cet impossible. Les témoignages des passants

³ J. Lacan, « Proposition sur le psychanalyste de l'École », *Autres Écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 254.

⁴ J. Lacan, *op. cit.* p 253.

⁵ J. Lacan, « De la psychanalyse dans ses rapports avec la réalité », *Autres Écrits*, *op. cit.*, p. 359 : il peut être utile de relire au moins toute cette page sinon ce texte qui date du 18 décembre 1967...

⁶ *Ibidem.*

expriment cette dimension pulsionnelle, en serait-il de même pour l'analyste dans la cure ? Une fois encore, confronté à ce savoir, il y aurait nécessité de parler à un autre, pour séparer, en lui-même l'analyste et le désignant, celui qui est saisi d'un savoir et celui qui, peut-être, en fait l'échange.

La communauté d'expérience

Cela me conduit à la communauté d'expérience, mais après deux remarques :

- N'avons-nous pas trouvé solution à ce savoir non partageable, précisément dans la désignation, moment d'échange, de monnayage du savoir dans le signifiant et celui qui doit l'incarner, le passeur ?

- Ce savoir n'est-il pas celui qui nous a conduits à inscrire dans la procédure de désignation cette prescription que l'analyste doit en rencontrer un autre pour confronter et fonder sa décision. L'impératif social n'a valeur que pour autant qu'il répond à une nécessité propre au moment de désignation que l'analyste transcrit ?

C'est là qu'intervient, dans le dispositif de passe, la communauté d'expérience, que je voudrais situer avec les propos de Françoise Samson lors d'une réunion publique du Collège de la passe en 2008. Elle avait attrapé une distinction, dans une remarque de Lacan, entre le plus-un d'un cartel et celui « à qui nous demandons d'être cette sorte d'analyste avec qui nous pouvons nous consulter ».

À la suite de Lacan, Françoise Samson parlait de la fonction de l'A.E., mais je vous propose ici d'étendre cette fonction comme étant celle de quiconque est reconnu comme participant de la communauté d'expérience (l'A.E. permettant d'affirmer que cela existe !); quiconque répondant à cette formule archaïque du verbe consulter, qui sous sa forme intransitive avait, au VII^e siècle, les sens d' « examiner un cas en discutant » et cet autre : « de s'interroger soi-même, d'hésiter⁷ ».

Se consulter ici n'est nulle attribution de pouvoir ni restriction de liberté de celui qui, avec d'autres, examine une sienne question à propos d'un cas l'impliquant ; ainsi un analyste sur le point de nommer un virage dans une cure, peut-il s'éclairer sur son cas, le sien propre, en se consultant avec un autre auquel il attribue cette qualité de participer d'une expérience commune. Un analyste peut faire cette démarche en un choix libre, auprès

⁷ F. Samson, « Analyste de l'École (A.E.). Après coup », *Carnets de l'EPSF*, n° 70, Référence de Lacan en note 9.

de qui il le souhaite, ou encore parmi les membres d'un groupe préétabli, groupe dont la structure peut être multiple.

J'ai commencé mon propos avec cette certitude qu'il y avait au moins un analyste qui, recevant un analysant, se trouvait confronté à cet endroit, ce temps de la cure, qui à la fois le nie et peut être considéré comme passage à l'analyste ! Paradoxe de la psychanalyse ou temps d'imposture et d'initiation ? Maintenant je postule une communauté d'expérience (au moins une autre), concomitante ou précédant cet analyste, qui donne à celui-ci la possibilité de vérifier et de confirmer sa théorie de ce temps constitutif de l'analyste auprès d'un autre.

Voyons cela de plus près, avec notre expérience et celle dont nous avons connaissance. Il est certain que pour chaque analyste, il y en a d'autres, il y a une communauté d'expérience. C'est une croyance ! Se vérifie-t-elle ?

Elle ressortit soit de l'élection de quelques autres par un qui la constitue, (Freud, Lacan, une école) ; soit de la conformité à un ensemble de critères (IPA, État, associations) qui établissent les membres fonctionnant comme psychanalystes. Lacan a été tenté de l'exemplifier par l'A.E., l'Analyste de l'École, celui qu'on choisit pour se consulter, jusqu'à proposer une École ne rassemblant que des A.E. Dans tous les cas, elle n'est que représentée, procédant toujours d'une découpe dans l'anonymat du grand nombre.

Il me paraît que l'École de psychanalyse Sigmund Freud a inventé une autre forme par le découpage de cette communauté qui mêle l'élection par un (trois fois un A.E.) et un critère prédéfini : la déclaration individuelle d'une pratique analytique.

La communauté recèle toujours une part de reconnaissance réciproque, mais ses formes peuvent varier, se confondre avec une institution ou non.

Elle peut se soutenir de l'ineffable du psychanalyste, qu'il n'y a que dans l'instant fugace de son opération, ou sur l'incompatibilité de la psychanalyse avec l'institution. Le lieu X en est un exemple que J.-J. Moscovitz a présenté ainsi au colloque de 2007, « une procédure de passe, sans aucun lieu défini officiellement, mais dans l'entre-rencontre de collègues concernés par la passe » c'est-à-dire « une institution [*représentant la communauté**] pour un analyste un soir, voire deux mais

pas plus, du fait de la réunion du jury et des passeurs⁸ ». Il parle à ce sujet d'un étayage réciproque de l'institution spontanée et des lieux de transferts.

La communauté peut également relever d'une reconnaissance réciproque, mais représentée par un moyen terme : soit un groupe, un cartel, un collège, un comité, constitué sur des critères par une autorité ; ainsi la conclusion de la secrétaire de la passe de l'APJL⁹ précisait-elle, lors du même colloque, qu'en dernier ressort, du sujet-supposé-savoir reposait dans les fondateurs. Elle peut aussi être identifiée à un groupe comme dans le dispositif commun, relevant d'une part d'arbitraire, celui des derniers A.E. nommés et pourtant consultables, et d'autre part d'un critère, s'être déclaré psychanalyste. À l'opposé du précédent, on ne trouve là aucune garantie.

Avec ces deux dernières occurrences nous voilà conduits à ce troisième terme s'ajoutant à l'individu, et à la communauté d'expérience, c'est-à-dire l'association ou l'École comme forme sociale présentant qu'il y a du psychanalyste.

L'École

Dans la passe, un passant déclare appartenir — vouloir se situer dans — à la communauté d'expérience en s'offrant à la vérification que du psychanalyste existe. Selon le mode de constitution du groupe représentant la communauté d'expérience qui lui propose la procédure de passe, l'issue, dans le cas d'une identique nomination Analyste de l'École, me semble tout à fait différente cependant. Dans un cas, l'A.E. se trouverait situé dans un rapport de mêmeté, d'identité avec les quelques autres qui se sont choisis et qu'il a lui-même choisis pour constituer sa communauté d'expérience. Dans l'autre, il entrerait dans une communauté dont l'expérience a été prédéfinie par un savoir présupposé.

Dans la dernière occurrence, celle qui articule et l'arbitraire et les critères, l'analyste, après la passe, se retrouverait à la fois dans la solitude d'être lieu d'un savoir impartageable, que précisément écrivent les lettres A.E., et, en même temps donc, dans une communauté d'expérience

⁸ J.-J. Moscovitz, Actes du colloque « La proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École en 2007 », publication commune de l'École de Psychanalyse Sigmund Freud et de la lettre lacanienne, *une école de la psychanalyse*, p 103. * Ajouté par moi-même.

⁹ Association Psychanalyse Jacques Lacan. *NDLR*.

reconnue et validée par une école, alors même que sa constitution échappe à cette institution.

Chacun entend que j'accorde une importance à la dimension institutionnelle particulière que donnent les Écoles ou les associations d'école. C'est bien le mode d'institutionnalisation de la passe qui noue différemment l'analyste (passant ou désignant) et la communauté dans laquelle il entre, confondue ou non avec l'institution, selon leur homotopie ou non.

Mais notre expérience a montré ses limites. Elle mérite une sévère critique tempérée par le fait que nos Écoles ignoraient sans doute que l'expérience du psychanalyste, sa participation à une communauté d'expérience et son appartenance à une école ne se recouvraient pas.

Dès lors qu'un analyste a désigné un passeur, peut-on encore considérer ce dernier comme « son » passeur, qu'il peut éventuellement retirer du chapeau ? Ne l'a-t-il pas, d'une certaine manière, « consacré » à la vérification par la communauté d'une hypothèse de la psychanalyse, celle que présentifie l'école. Et pourtant ces questions, au lieu d'être posées, ont été agies.

Puisqu'un analyste nomme, seul, le moment de passage du psychanalysant au psychanalyste dans la cure, et désigne un passeur pour qu'il puisse trouver son effectivité (*Wirklichkeit*) pour et par un autre, peut-on rester d'accord avec cette formulation « l'importance du cadrage de l'expérience par de l'École, car comment sinon prendre le risque, se fier à ces inconnus que sont les passeurs¹⁰ » ? S'il y avait garantie, mais il n'y a pas, ce ne pourrait être que l'analyste, qu'on dit désignant. Et pourtant oui, quant à l'importance de l'École dans la procédure de la passe.

Aucun cadrage ne garantit l'analyste désignant comme analyste, ni le passeur comme fiable, ni l'École comme rapport du groupe social à la psychanalyse, sauf à démentir la psychanalyse.

L'École, ou l'association d'écoles, comme cette dimension qui noue les deux autres en les révélant différentes, reste en même temps le lieu même du démenti ; elle est le social et fait, par exemple, de l'analyste, un analyste désignant. Elle fige, de fait et non de projet, ce moment qui affecte le psychanalyste dans sa pratique, et ainsi elle boucle le nouage comme l'analyste l'ouvre pour l'interroger encore et permettre qu'il dure. Il ne s'agit ni de le nier, ni de croire pouvoir s'en passer, l'institution est là, non

¹⁰ F. Samson, « je suis venue vous dire... » *Carnets* de l'EPSF, n°12, 1996.

visible parfois, reste à la maintenir au service de la psychanalyse. Ce qui nécessite de la mettre à l'épreuve de la passe.

Je vais conclure en illustrant la difficulté par une hypothèse : le dispositif commun de la passe a échoué, avec d'autres causes, sur le rabattement de deux conceptions de l'école sur le fonctionnement du Collège de la passe.

D'une part, cette communauté d'expérience — outil pour l'expérience aussi bien — a rejeté la désignation d'un passeur, faisant fi de ce qu'elle relevait de la cure. Ne s'est-elle pas confondue avec l'association (ou l'École), appliquant à la lettre le propos concernant la fiabilité des passeurs évoqués un peu plus haut ? D'autre part, un analyste a récusé la découpe d'une communauté d'expérience dans le projet d'en instituer une autre, celle du libre choix de l'individu que serait le psychanalyste, en même temps que les associations auxquelles il avait adhéré.

En lieu et place d'une confrontation des conceptions d'écoles et donc de passes, sur les deux bords de la désignation d'un passeur, c'est un court-circuit qui s'est produit ; et un éclair aveuglant a obscurci la procédure de la passe.